



**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-PAMPHILE**

Aux Contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée directrice générale de la susdite municipalité, QUE:

Conformément à l'article 105.1 de la *Loi des Cités et Villes*, le rapport financier consolidé et le rapport du vérificateur pour l'année 2021 seront déposés à la séance du conseil du 4 avril 2022 à 19 h.

Donné à la Ville de St-Pamphile, ce 30^{ème} jour de mars de l'an deux mille vingt-deux.

A handwritten signature in blue ink that reads "Alexandra Dupont".

Alexandra Dupont, Directrice générale